



VY RESORT

THERMAL & SPA

Réservez votre séjour en cure médicale conventionnée

SAISON THERMALE 2025
DU 27 JANVIER AU 22 NOVEMBRE

IDENTITÉ / CLIENT 1	
Référence client :	
Civilité* : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	
Nom* :	
Prénom* :	
Téléphone* :	
Adresse* :	
Ville* :	
Code postal* : _ _ _ _ _	
E-mail :	

IDENTITÉ / CLIENT 2	
Référence client :	
Civilité* : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	
Nom* :	
Prénom* :	
Téléphone* :	
Adresse* :	
Ville* :	
Code postal* : _ _ _ _ _	
E-mail :	

VOTRE ORIENTATION*		
	Rhumatologie (RH)	Affections digestives (AD)
1 ^{ère} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VOTRE ORIENTATION*		
	Rhumatologie (RH)	Affections digestives (AD)
1 ^{ère} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CURISTE 1	
<input type="checkbox"/> PMR <input type="checkbox"/> Surpoids (+120 kg) <input type="checkbox"/> Diabète de type 1 <input type="checkbox"/> Autres, à préciser :	

CURISTE 2	
<input type="checkbox"/> PMR <input type="checkbox"/> Surpoids (+120 kg) <input type="checkbox"/> Diabète de type 1 <input type="checkbox"/> Autres, à préciser :	

*Mentions obligatoires

VOTRE CHOIX DE DATE DE DÉBUT DE CURE	
Nous nous efforcerons de le respecter dans la limite des disponibilités	
THERMES LES DÔMES	
<input type="checkbox"/> du 27/01 au 15/02	
<input type="checkbox"/> du 17/02 au 08/03	

VOTRE CHOIX DE DATE DE DÉBUT DE CURE	
Nous nous efforcerons de le respecter dans la limite des disponibilités	
THERMES LES DÔMES	
<input type="checkbox"/> du 27/01 au 15/02	
<input type="checkbox"/> du 17/02 au 08/03	

OPTION PASS DÔMES	
<input type="checkbox"/> 179 €	

OPTION PASS DÔMES	
<input type="checkbox"/> 179 €	

Le Pass Dômes vous permet d'accéder à l'espace détente des Thermes les Dômes (sauna, hammam, jacuzzi, tisanerie). L'accès aura lieu tout au long de votre cure thermale de 18 jours (pendant vos demi-journées de soins).

THERMES CALLOU	
<input type="checkbox"/> du 10/03 au 29/03	
<input type="checkbox"/> Ou arrivez un lundi de votre choix du 31/03 au 03/11	
Vos dates de cure : du.....au.....	

THERMES CALLOU	
<input type="checkbox"/> du 10/03 au 29/03	
<input type="checkbox"/> Ou arrivez un lundi de votre choix du 31/03 au 03/11	
Vos dates de cure : du.....au.....	

VOTRE SOUHAIT DE PÉRIODE DE SOINS**	
<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Après-midi

VOTRE SOUHAIT DE PÉRIODE DE SOINS**	
<input type="checkbox"/> Matin	<input type="checkbox"/> Après-midi

**Sous réserve de disponibilité

INFORMATIONS		
<ul style="list-style-type: none"> Où résiderez-vous pendant votre cure ? <input type="checkbox"/> Résidence Callou <input type="checkbox"/> Ibis Vichy*** <input type="checkbox"/> Mercure Vichy**** (à partir du 01/09) <input type="checkbox"/> Célestins Spa Thermal & Hôtel***** (sur demande) <input type="checkbox"/> Autre, précisez : 	<ul style="list-style-type: none"> Serez-vous accompagné(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Votre accompagnant est : <input type="checkbox"/> Séjour bien-être <input type="checkbox"/> Non curiste 	<ul style="list-style-type: none"> Si c'est votre première cure à Vichy, comment avez-vous connu notre établissement ? <input type="checkbox"/> Médecin <input type="checkbox"/> Presse <input type="checkbox"/> Réputation de la station <input type="checkbox"/> Parrainage <input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Relations <input type="checkbox"/> Salons Autre, précisez :

RÉSIDENCE CALLOU

DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾	26/01	16/02	09/03	30/03	06/04	13/04	20/04	27/04	04/05	11/05	18/05
PRIX PAR HÉBERGEMENT ⁽²⁾											
STUDIO 1 OU 2 PERSONNES	□ 980 €	□ 980 €	□ 980 €	□ 980 €	□ 980 €	□ 1005 €	□ 1040 €	□ 1075 €	□ 1080 €	□ 1092 €	□ 1106 €
STUDIO + 1 OU 2 PERSONNES	□ 1060 €	□ 1060 €	□ 1060 €	□ 1060 €	□ 1060 €	□ 1085 €	□ 1120 €	□ 1155 €	□ 1160 €	□ 1172 €	□ 1186 €
APPARTEMENT 2 PIÈCES 2 OU 4 PERSONNES	□ 1340 €	□ 1340 €	□ 1340 €	□ 1340 €	□ 1340 €	□ 1365 €	□ 1400 €	□ 1435 €	□ 1440 €	□ 1452 €	□ 1466 €

DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾	25/05	01/06	08/06	15/06	22/06	29/06	06/07	13/07	20/07	27/07	03/08
PRIX PAR HÉBERGEMENT ⁽²⁾											
STUDIO 1 OU 2 PERSONNES	□ 1120 €	□ 1120 €	□ 1120 €	□ 1132 €	□ 1146 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €
STUDIO + 1 OU 2 PERSONNES	□ 1200 €	□ 1200 €	□ 1200 €	□ 1212 €	□ 1226 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €
APPARTEMENT 2 PIÈCES 2 OU 4 PERSONNES	□ 1480 €	□ 1480 €	□ 1480 €	□ 1492 €	□ 1506 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €

DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾	10/08	17/08	24/08	31/08	07/09	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11
PRIX PAR HÉBERGEMENT ⁽²⁾													
STUDIO 1 OU 2 PERSONNES	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €	□ 1160 €
STUDIO + 1 OU 2 PERSONNES	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €	□ 1240 €
APPARTEMENT 2 PIÈCES 2 OU 4 PERSONNES	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €	□ 1520 €

HÔTEL IBIS VICHY***

DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾	26/01	16/02	09/03	30/03	06/04	13/04	20/04	27/04	04/05	11/05	18/05
CHAMBRE DOUBLE OU TWIN STANDARD - PRIX PAR CHAMBRE ⁽²⁾											
CHAMBRE 1 OU 2 PERSONNES	□ 1300 €	□ 1300 €	□ 1300 €	□ 1300 €	□ 1297 €	□ 1339 €	□ 1388 €	□ 1440 €	□ 1494 €	□ 1557 €	□ 1620 €

DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾	25/05	01/06	08/06	15/06	22/06	29/06	06/07	13/07	20/07	27/07	03/08
CHAMBRE DOUBLE OU TWIN STANDARD - PRIX PAR CHAMBRE ⁽²⁾											
CHAMBRE 1 OU 2 PERSONNES	□ 1620 €	□ 1620 €	□ 1620 €	□ 1620 €	□ 1620 €	□ 1652 €	□ 1708 €	□ 1764 €	□ 1780 €	□ 1780 €	□ 1780 €

DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾	10/08	17/08	24/08	31/08	07/09	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11
CHAMBRE DOUBLE OU TWIN STANDARD - PRIX PAR CHAMBRE ⁽²⁾													
CHAMBRE 1 OU 2 PERSONNES	□ 1738 €	□ 1689 €	□ 1640 €	□ 1640 €	□ 1640 €	□ 1640 €	□ 1596 €	□ 1519 €	□ 1442 €	□ 1420 €	□ 1420 €	□ 1420 €	□ 1420 €

(1) Arrivée le dimanche pour un début de cure le lundi, départ le samedi.
(2) Hors taxe de séjour.

TARIF OPTION RESTAURATION AU BISTROT AUVERGNAT* - PRIX PAR PERSONNE

Petit-déjeuner**	DEMI-PENSION***		PENSION COMPLÈTE****		Montant curiste 1	Montant curiste 2	Montant accompagnant
	2 plats	3 plats	2 plats	3 plats			
□ 258 €	□ 676 €	□ 756 €	□ 1094 €	□ 1254 €€€€

(*) Le Bistrot Auvergnat est le restaurant intégré à la résidence Callou et à l'hôtel Ibis Vichy***

**Formule petit-déjeuner : 20 petits-déjeuners
***Formule demi-pension : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners ou 20 dîners
****Formule pension complète : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners + 20 dîners

REMISES HÉBERGEMENT

Cette année, économisez jusqu'à 15% sur votre hébergement dans notre hôtel Ibis Vichy*** et la Résidence Callou⁽³⁾ (p.26-27).

Pour toutes réservations avant le 31/01/2025, bénéficiez de :

- **15% de remise^a** pour les séjours en juillet, août, novembre et décembre
- **10% de remise^a** pour les séjours de janvier à juin,
- **5% de remise^a** pour les séjours en septembre et octobre

Pour toutes réservations entre le 01/02/2025 et le 31/03/2025,

- **bénéficiez de 10% de remise^a** pour les séjours de juillet à décembre sauf en septembre et octobre.

(3) Selon les dates d'ouverture 2025 de nos établissements
(a) Sur la chambre uniquement

HÔTEL MERCURE VICHY****

DATES D'ARRIVÉE ⁽¹⁾	07/09	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11
CHAMBRE SUPÉRIEURE - PRIX PAR CHAMBRE ⁽²⁾									
CHAMBRE 1 OU 2 PERSONNES	□ 1700 €	□ 1700 €	□ 1700 €	□ 1700 €	□ 1700 €	□ 1700 €	□ 1700 €	□ 1700 €	□ 1700 €
CHAMBRE SUPÉRIEURE ET RESTAURATION À LA BRASSERIE DES DÔMES POUR 1 PERSONNE ⁽²⁾									
CHAMBRE & PETIT-DÉJEUNER ⁽³⁾	□ 2 078 €	□ 2 078 €	□ 2 078 €	□ 2 078 €	□ 2 078 €	□ 2 078 €	□ 2 078 €	□ 2 078 €	□ 2 078 €
CHAMBRE & DEMI-PENSION ⁽⁴⁾ 2 PLATS	□ 2 598 €	□ 2 598 €	□ 2 598 €	□ 2 598 €	□ 2 598 €	□ 2 598 €	□ 2 598 €	□ 2 598 €	□ 2 598 €
CHAMBRE & DEMI-PENSION ⁽⁴⁾ 3 PLATS	□ 2 718 €	□ 2 718 €	□ 2 718 €	□ 2 718 €	□ 2 718 €	□ 2 718 €	□ 2 718 €	□ 2 718 €	□ 2 718 €
CHAMBRE & PENSION COMPLÈTE ⁽⁵⁾ 2 PLATS	□ 3 118 €	□ 3 118 €	□ 3 118 €	□ 3 118 €	□ 3 118 €	□ 3 118 €	□ 3 118 €	□ 3 118 €	□ 3 118 €
CHAMBRE & PENSION COMPLÈTE ⁽⁵⁾ 3 PLATS	□ 3 358 €	□ 3 358 €	□ 3 358 €	□ 3 358 €	□ 3 358 €	□ 3 358 €	□ 3 358 €	□ 3 358 €	□ 3 358 €
CHAMBRE SUPÉRIEURE ET RESTAURATION À LA BRASSERIE DES DÔMES POUR 2 PERSONNES ⁽²⁾									
CHAMBRE & PETIT-DÉJEUNER ⁽³⁾	□ 2 456 €	□ 2 456 €	□ 2 456 €	□ 2 456 €	□ 2 456 €	□ 2 456 €	□ 2 456 €	□ 2 456 €	□ 2 456 €
CHAMBRE & DEMI-PENSION ⁽⁴⁾ 2 PLATS	□ 3 496 €	□ 3 496 €	□ 3 496 €	□ 3 496 €	□ 3 496 €	□ 3 496 €	□ 3 496 €	□ 3 496 €	□ 3 496 €
CHAMBRE & DEMI-PENSION ⁽⁴⁾ 3 PLATS	□ 3 736 €	□ 3 736 €	□ 3 736 €	□ 3 736 €	□ 3 736 €	□ 3 736 €	□ 3 736 €	□ 3 736 €	□ 3 736 €
CHAMBRE & PENSION COMPLÈTE ⁽⁵⁾ 2 PLATS	□ 4 536 €	□ 4 536 €	□ 4 536 €	□ 4 536 €	□ 4 536 €	□ 4 536 €	□ 4 536 €	□ 4 536 €	□ 4 536 €
CHAMBRE & PENSION COMPLÈTE ⁽⁵⁾ 3 PLATS	□ 5 016 €	□ 5 016 €	□ 5 016 €	□ 5 016 €	□ 5 016 €	□ 5 016 €	□ 5 016 €	□ 5 016 €	□ 5 016 €
PRIX PAR CHAMBRE ⁽²⁾									
SUPPLÉMENT CHAMBRE PRIVILÈGE	□ 380 €	□ 380 €	□ 380 €	□ 380 €	□ 380 €	□ 380 €	□ 380 €	□ 380 €	□ 380 €

(1) Arrivées le dimanche pour un début de cure le lundi, départ le samedi.

(2) Hors taxe de séjour.

(3) Formule petit-déjeuner : 20 petits-déjeuners

(4) Formule demi-pension : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners ou 20 dîners

(5) Formule pension complète : 20 petits-déjeuners + 20 déjeuners + 20 dîners

PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES	
Programme "Je soulage mon dos" nouveauté 2025 (voir sessions p.17 de la brochure)	□ 309 €
Programme "J'entretiens ma silhouette" (voir sessions p.17 de la brochure)	□ 309 €
TOTAL PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE	€

BESOIN D'UN STATIONNEMENT	
3 semaines (20 nuits) Ibis Vichy ***	□ 70 €
3 semaines (20 nuits) Résidence Callou	□ 70 €
TOTAL PARKING	€

OPTIONS ASSURANCE ANNULATION ⁽⁶⁾	
J'ai réservé un hébergement - contrat 1 ou 2 personnes	□ 69 €
J'ai réservé un hébergement et j'ai souscrit à des prestations complémentaires (restauration, activités,...) - contrat 1 personne	□ 69 €
Personne supplémentaire au contrat partageant le même logement	□ 49 €
TOTAL ASSURANCE ANNULATION	€

VOS ARRHERS

Pour que votre réservation de cure puisse être enregistrée, vous devez nous **joindre un règlement de 50 €** par personne à titre d'arrhes prévus à la convention thermale, par carte bancaire, chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de "Compagnie de Vichy". Vos arrhes seront entièrement déduites du montant final (en cas d'annulation, voir conditions générales de vente au dos). Exception au dépôt de garantie : Accident du Travail (AT), Affection Longue Durée (ALD) et Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Le solde de votre séjour est à régler 1 mois avant votre arrivée.

(6) L'assurance doit être souscrite le jour de la réservation pour votre compte auprès de Mutuaide Assistance. Conditions générales d'assurance disponibles sur vy-resort.com dans la rubrique "Mentions légales" ou sur demande au service client.

VOTRE RÉCAPITULATIF					MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION	
Arrhes	50 € x	personne(s)	= x 100 %	= €
Pass Dômes (si je fais ma cure aux Thermes les Dômes)	179 € x	personne(s)	= x 25 %	= €
Total Hébergement €		= x 25 %	= €
Total Restauration €		= x 25 %	= €
Total Restauration accompagnant €		= x 25 %	= €
Total hébergement Mercure Vichy**** + restauration €		= x 25 %	= €
Total Programme Complémentaire €		= x 25 %	= €
Total parking €		= x 100 %	= €
Total assurance annulation €		= x 100 %	= €
TOTAL À VERSER À LA RÉSERVATION					 €

SOLDE DU SÉJOUR À RÉGLER 1 MOIS AVANT LE JOUR DE L'ARRIVÉE

Carte bancaire

Expire le : /

Chèque à l'ordre de la Compagnie de Vichy (Cure et assurance) Chèque à l'ordre de NSHV (Hébergement, restauration, parking)

Fait à

Signature obligatoire

le 20

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE APPLICABLES À UNE CURE THERMALE CONVENTIONNÉE, SOINS COMPLÉMENTAIRES ET PRESTATIONS DE CONFORT ASSOCIÉS

2.2 - Prix, réservation et conditions de règlement

2.2.1 - Tarif réglementaire d'une cure conventionnée

Le tarif d'une cure conventionnée correspond au tarif forfaitaire de responsabilité et au complément tarifaire. Il est défini et modifiable par voie réglementaire. Il est fonction de la ou des orientation(s) thérapeutique(s) suivie(s) et de la prescription thermique du médecin. Les tarifs sont mentionnés en euros TTC. Aucun autre supplément ou complément de prix ne peut être perçu par la Société au titre de la cure conventionnée.

2.2.2 - Tarifs des soins complémentaires et des prestations de confort associées à une cure conventionnée

Les soins thermaux complémentaires relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention nationale thermique et les prestations de confort (supplément établissement thermal premium) associées à la cure conventionnée sont tarifés librement par la Société et ne donnent pas lieu à remboursement par le régime d'assurance maladie. Les tarifs sont valables pour la période de référence précisée sur les informations tarifaires, sauf évolution de la fiscalité. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

2.2.3 - Règlement de la cure, des soins complémentaires et des prestations de confort

Aucune cure conventionnée ne peut débuter sans que le Client ait valablement (I) justifié de sa prise en charge intégrale par un régime d'assurance maladie, ou (II) acquitté la part restant à sa charge si la prise en charge est partielle, ou (III) acquitté l'intégralité de sa cure en cas d'absence de prise en charge.

Les soins complémentaires et les prestations de confort associées à la cure thermique conventionnée doivent également être intégralement acquittés avant le début de la cure. Aucune prestation ne peut être délivrée ni débuter sans paiement intégral préalable.

Le Client fait son affaire de tout remboursement qui pourrait lui être dû, le cas échéant, par une complémentaire santé.

2.2.4 - Réservation : versement d'arrhes

Le bulletin de réservation d'une cure conventionnée doit être accompagné du versement d'arrhes d'un montant précisé dans ledit bulletin pour chaque cure réservée (sauf exonération prévue par la convention nationale thermique à justifier (affection longue durée (ALD), complémentaire santé solidaire (CSS), accidents du travail, ...) afin que la réservation soit effective. La cure est définitivement réservée après confirmation écrite de la Société. Les arrhes deviennent acompte trente (30) jours calendaires avant le début de la cure.

2.3 - Vente à distance relative aux cures conventionnées, aux soins complémentaires et aux prestations de confort associées

La cure conventionnée, les soins complémentaires et les prestations de confort associés n'étant pas soumis au code de la consommation, le droit de rétractation ne leur est pas applicable.

2.4 - Modification, annulation et interruption

2.4.1 - Modification

Toute demande de modification par le Client doit être adressée à la Société par courrier postal ou par courriel au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date d'arrivée prévue et être expressément acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation à la demande du Client. Toute modification acceptée dans le cadre d'une cure thermique conventionnée s'applique aux soins

complémentaires et aux prestations de confort qui y sont associés.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des soins complémentaires et des prestations de confort en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.4.2 - Annulation

Toute demande d'annulation partielle ou totale de sa réservation par le Client doit être adressée à la Société par courrier postal ou par courriel dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes.

Les soins complémentaires et les prestations de confort réservés avec la cure thermique conventionnée suivent les mêmes conditions d'annulation que celles relatives à la cure conventionnée.

Date de réception par la Société du courrier/courriel d'annulation partielle ou totale du Client	Conséquences financières pour le Client
Plus de 30 jours calendaires avant la date de début de la cure conventionnée	Remboursement de 100% du montant versé à la réservation pour les prestations concernées
Entre 30 et 3 jours calendaires inclus avant la date de début de la cure conventionnée	Remboursement du montant versé à la réservation pour les prestations concernées, déduction faite de 30 € par personne concernée ⁽¹⁾
Entre 2 jours calendaires et la date de début de la cure conventionnée / en cas de non-présentation du Client sur site	Aucun remboursement du montant versé à la réservation pour les prestations concernées

(1) Par exemple, si la Société reçoit le courrier d'annulation d'un Client vingt (20) jours calendaires avant la date de début de sa cure conventionnée, la Société lui remboursera 20€ (= 50€ d'arrhes - 30€). Si le Client avait réservé une cure conventionnée avec des soins complémentaires et des prestations de confort associées pour deux personnes et réglé X euros, la Société lui remboursera X euros moins 60 €. Si en cas de circonstances non prévues par la convention nationale thermique, à savoir en cas de force majeure dûment établie, la Société doit annuler la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les sommes déjà versées sont alors restituées par la Société, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.4.3 - Interruption

Une cure conventionnée doit avoir lieu sur trois (3) semaines consécutives de soins et ne peut être interrompue sauf motifs prévus par l'article 15-2 de la convention nationale thermique, à savoir pour raisons médicales attestées par le médecin thermal ou en cas de force majeure dûment établie. En cas d'interruption ainsi justifiée, la facturation des soins est établie par la Société sur une base prorata temporis et donne lieu au remboursement des sommes relatives aux

jours de soins non effectués.

Toute interruption de cure pour des raisons non prévues par la convention nationale thermique entraîne la déchéance de la prise en charge par le régime d'assurance maladie, et le Client est alors redevable personnellement du prix de la totalité de sa cure (y compris des soins complémentaires et des prestations de confort associés).

Si en cas de circonstances non prévues par la convention nationale thermique, à savoir en cas de force majeure dûment établie, la Société doit interrompre la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées par la Société soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.5 - Organisation de la cure

2.5.1 - Capacité à suivre une cure

Aucune cure conventionnée ne peut débuter sans communication préalable par le Client d'une prescription médicale valide s'y rapportant. Une cure médicale étant obligatoirement prescrite par un médecin, il est de la seule responsabilité du Client, de son médecin traitant ou du médecin thermal de s'assurer que le Client ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse suivre ou poursuivre la cure conventionnée ou bénéficier des prestations choisies.

La responsabilité de la Société ne peut pas être engagée sur ce fondement et, plus généralement, pour tout acte ou omission du médecin prescripteur ou assurant la surveillance de la cure.

Le Client doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou d'être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

2.5.2 - Horaires des soins

Les horaires de cure sont librement fixés par la Société qui s'efforce de satisfaire au mieux les demandes des Clients. Les horaires sont impératifs. Les modifications d'horaires ne sont possibles qu'après accord de l'établissement thermal et pour raison médicale dûment attestée.

2.5.3 - Soins non effectués

Lorsque des soins prescrits n'ont pas pu être effectués du fait de l'établissement thermal, ce dernier s'efforcera de donner des soins de remplacement ou facturera les soins sur une base prorata temporis. Cette situation ne peut donner lieu à octroi de dommages et intérêts.

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait du Client (retard, ...), l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement sans que l'administration de ces soins ne conduise à prorroger la durée de la cure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les soins non dispensés n'ont pas pu être remplacés, hormis dans les circonstances visées à l'article 15-2 de la convention thermique (voir § 2.4.3).

La version intégrale des conditions générales de vente est disponible sur le site internet de la société vy-resort.com

La réservation d'une prestation entraîne la pleine et entière acceptation des conditions générales de vente.

À retourner dès que possible à Vy Resort Thermal & Spa

Compagnie de Vichy • BP 21 38 • 03201 Vichy Cedex • France
resa@vy-resort.com • www.vy-resort.com

Compagnie de Vichy - SA au capital de 5 680 000 € - RCS Cusset B 542 105 291
TVA FR 14 542 105 291 - Siège Social 1 et 3 avenue Eisenhower 03200 VICHY

0 800 30 00 63 Service & appel gratuits